

Les collégiens ne doivent pas être fichés comme de futurs délinquants

Le département du Var se fait une fois de plus remarquer par le non-respect des libertés individuelles : au nom de la « prévention de la délinquance », depuis plusieurs mois, des sanctions infligées à des collégiens sont transmises à la gendarmerie et à la mairie de La Crau.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance permet la mise en place de Conseils de Sécurité Locaux pour la Prévention de la Délinquance (CLSPD). Des moyens financiers conséquents incitent les communes à mettre en place ce dispositif qui donne de nouveaux pouvoirs aux maires au nom d'une soi-disant « prévention de la délinquance ».

En 2011 à Ollioules, 18 communes ont signé avec l'Inspection Académique et le Parquet une déclaration d'engagement dans ce sens qui prévoit échange d'informations « sensibles » entre les différents partenaires, afin, sans doute, de détecter les futurs « délinquants ».

Les dérapages n'ont pas tardé : à La Crau, sans que les familles en aient été averties, des informations qui n'auraient jamais dû sortir du collège ont été transmises par le chef d'établissement à la gendarmerie et à la mairie. En effet, la convention signée le 27 avril 2011 entre l'Inspecteur d'Académie et la commune de La Crau ne prévoit la transmission d'information à la mairie que dans les cas d'exclusion temporaire ou définitive (voir l'article 2.2 de la convention) ; de plus c'est à l'Inspecteur d'Académie qu'il revient d'effectuer une telle notification (idem).

La FCPE 83, la FSU 83 et la LDH de Toulon condamnent ces dérives sécuritaires, qui mettent en danger nos libertés individuelles, tout en n'apportant pas la moindre solution en matière de lutte contre la délinquance.

Elles demandent notamment :

- la destruction de toutes les données qui ont été transmises illégalement à la gendarmerie et à la mairie de La Crau,
- la mise en sommeil des conventions signées entre les différentes institutions dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance,
- l'arrêt de la mise en place des CLSPD.

Nos droits et libertés ne doivent pas être sacrifiés à des mesures prétendument sécuritaires !

Toulon, le 3 juillet 2012